

Information à l'attention du donneur - TETE FEMORALE

Avant intervention

Madame, Monsieur,

Vous allez bénéficier de la mise en place d'une prothèse totale de hanche. Pour réaliser cette intervention, votre chirurgien va pratiquer une ablation de la tête fémorale. Cette dernière sera soit détruite par incinération, soit conservée et récupérée par une banque de tissus en vue d'une greffe. Dans ce cas, votre tête fémorale pourra être utile pour traiter des patients qui ont besoin d'une réparation ou une reconstruction osseuse.

Ce don de tissu est réalisé avec le concours de votre chirurgien, il n'entraîne aucun risque et le temps opératoire ne sera pas impacté. Ce don est gratuit, anonyme et il n'engage aucun frais de votre part.

Dans ce cadre, une série de mesures et de contrôles vont être mis en œuvre en complément de l'interrogatoire médical :

- La réalisation des tests de dépistage pour les pathologies suivantes : hépatite B, hépatite C, VIH, Syphilis, HTLV au moment du prélèvement ;
- Un prélèvement par écouvillonnage naso-pharyngé pour la réalisation d'un test RT-PCR en vue du dépistage Covid-19, à réaliser 48h maximum avant l'intervention ;
- La conservation de vos données médicales ainsi que d'un échantillon congelé de votre sérum dans une sérothèque, afin d'effectuer de nouveaux contrôles si cela était nécessaire ;
- Si votre tête fémorale ne peut être utilisée pour un usage thérapeutique pour des raisons de qualité, elle pourra être éventuellement utilisée avec votre accord pour un usage scientifique afin de mettre au point des procédés d'amélioration de prise de greffe.

Les informations médicales recueillies, comme les résultats d'examens biologiques, permettront de valider la tête fémorale, elles ne seront accessibles qu'aux seules personnes autorisées et transmises à votre chirurgien si nécessaire.

Nous vous remercions de participer par votre don au traitement de patients pour lesquels le recours à des greffons osseux est nécessaire.

Conformément à la loi 78-17 du 6 juillet 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que chaque donneur peut demander au Responsable de la Banque de Tissus l'accès à son dossier, celui-ci étant traité de façon informatique. Toutes les mesures nécessaires sont prises pour assurer la protection, la sécurité et la confidentialité des données personnelles collectées afin d'empêcher la divulgation non autorisée des données traitées. Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Information à l'attention du donneur - TETE FEMORALE

Suite au don

Vous venez d'effectuer un don de tissu destiné à être utilisé à des fins thérapeutiques et nous vous en remercions. Par ce geste généreux, vous aidez les équipes médicales à la prise en charge de nombreux patients en attente de greffe.

Suite à votre don, la banque de tissus va prendre le relais et assurer la qualité et la sécurité des tissus prélevés. Ils seront préparés et conservés spécifiquement en vue d'une utilisation thérapeutique.

En tant que donneur, votre vigilance sera primordiale dans les 30 jours qui vont suivre le don pour œuvrer à la sécurité des patients greffés.

Certains événements survenant durant cette période devront être communiqués immédiatement à votre chirurgien, tels que :

- Des signes d'infections ou une fièvre supérieure à 38°C dans les 30 jours.
- Spécifiquement dans le contexte actuel d'épidémie du Covid-19, des signes d'une infection respiratoire (fièvre, toux, essoufflement, fatigue), un syndrome grippal (maux de tête, douleurs musculaires et articulaires), des symptômes digestifs (vomissement, diarrhée, perte de goût ou d'odorat), ou des symptômes oculaires (conjonctivite).

D'une façon générale, nous vous demandons d'informer votre chirurgien en cas de problème de santé nécessitant une consultation médicale ou une hospitalisation survenant dans le mois qui suit le prélèvement.

Coordonnées de la personne à contacter